

Christian LACROIX
Euro Fitness Fédération
10 rue des cépages
33700 Mérignac
06 32 64 71 27

Rappel :

L'Euro Fitness Fédération est une fédération de centres de mise en forme, les adhérents sont essentiellement des entreprises du secteur de la forme.

Le **BPJEPS AGFF** (Activités Gymniques de le Forme et de la Force) est un diplôme de niveau IV, mis en place pour remplacer le Brevet d'état des métiers de la forme en 2001.

Il regroupe quatre mentions :

- A : « Activités gymniques acrobatiques »
- B : « Activités gymniques d'expression »
- C : « Activités de la forme en cours collectifs »
- D : « Activités haltères, musculation et forme sur plateau »

Les mentions C et D, sont représentatives des activités des centres de remise en forme.

A la différence du BEMF et du BEHACUMESE dans une moindre mesure, le futur détenteur du BPJEPS AGFF mentions C et/ou D peut choisir **l'une et/ou l'autre mention**. La création et la différenciation de ces deux mentions contribuent à modifier le profil des futurs intervenants du secteur de la « forme » et donc de leur recrutement. Les exigences requises pour le poste de travail seront en conséquence plus spécifiques et plus précises.

Toutefois, il faut rappeler que ce diplôme atteste des « compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'**animateur** dans le champ de la spécialité obtenue ». Ce qui est, somme toute, largement insuffisant au vue de l'offre et la demande actuelle du secteur. En effet, ce secteur d'activité est en pleine expansion et touche tous les âges et tous les publics. Comme le précisent les annexes de l'arrêté du 10 aout 2005 portant création de la spécialité de l'AGFF du BPJEPS, le marché de l'offre de ces activités est multiforme. Les services et les produits se diversifient engendrant trois conséquences majeures sur l'organisation du travail de l'animateur :

- utilisation de machines de plus en plus sophistiquées et de nouvelles technologies.
- sollicitation sur des questions diététiques et de santé, autrement dit, de champs d'activités liés à l'esthétique et au soin du corps.
- faire face aux prises en charge de plus en plus personnalisées. Diversité des publics, aussi bien en âge qu'en pathologie, tel les obèses, les diabétiques qui sont de plus en plus orientés vers les pratiques sportives.

Il est évident que ce seul et même diplôme ne peut répondre à ces différentes attentes. En comparaison avec le BEMF, le champ de l'entraînement sportif et le champ de la préparation physique ne sont plus traités dans les contenus de formations du BPJEPS AGFF.

Le DEJEPS de la Forme

Il faut donc **poursuivre le processus de structuration des diplômes**, pour assurer le crédit de cette profession (souvent critiquée par les autres acteurs de la santé et du sport) en permettant aux professionnels d'approfondir et d'élargir leurs connaissances par un diplôme de niveau supérieur comme le **DEJEPS** de niveau III. Ce diplôme a été créé pour attester « de la possession des compétences à l'exercice du métier de **coordonnateur-technicien ou d'entraîneur**, dans le champ de la mention obtenue ».

A ce jour, on constate que les mentions de la spécialité « perfectionnement sportif » existantes pour les Activités Gymniques de la Forme et de la Force sont :

- Disciplines Gymniques Acrobatiques (référant à la mention A)
- Disciplines Gymniques d'Expression (référant à la mention B)

Celles des Activités de la forme en cours collectifs (mention C) et des Activités haltères, musculation et forme sur plateau (mention D), ne sont pas encore créées.

Il est évident que pour toutes les raisons évoquées auparavant, il est urgent de réfléchir à la création de ce diplôme et des contenus de formation. Ils permettront aux futurs détenteurs du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » de la mention « Forme sur plateau » de répondre aux besoins et attentes des pratiquants de tous les âges et de tous les niveaux.

Les compétences requises doivent permettre aux diplômés d'exercer le métier **d'entraîneur**, autrement dit, d'aborder les contenus de **l'entraînement sportif et de la préparation physique** applicables à toute discipline physique et sportive et à tout niveau.

Il doit aussi pouvoir **approfondir ses connaissances et se perfectionner** pour répondre et faire face à toutes les demandes spécifiques faites en centre de remise en forme, comme l'adaptation de l'activité physique chez la femme enceinte, le sénior, l'adolescent, le pratiquant blessé ou souhaitant agir en prévention d'affections liées à l'inactivité physique (troubles alimentaires, cardiovasculaires, circulatoires, de la posture et autres mécanismes indirects générés par le stress, les addictions..Etc.).

Ainsi, nous aurons des professionnels en possession de méthodes et d'outils théoriques permettant de faire face à la diversité des pratiquants en salle de remise en forme et d'élargir leurs compétences aux autres champs disciplinaires par la préparation physique désormais incontournable.

Il existe déjà un DEJEPS « haltérophilie et musculation » dans la spécialité « perfectionnement sportif » qui aborde quatre champs disciplinaires : l'haltérophilie, la force athlétique, le culturisme et la musculation. Toutefois, il traite de la conception de programmes à la mise en place de ceux-ci dans ces quatre champs par leurs aspects compétitifs. Les titulaires d'un futur DEJEPS mention «Forme» doivent posséder les compétences nécessaires à la mise en place et la conduite de programmations d'entraînements sportifs transversaux à toutes les disciplines sportives. Autrement dit, leurs compétences doivent relever de la préparation physique dans tous ses champs d'application possibles.

Le DEJEPS de la Forme et l'emploi

Faire une simulation du besoin d'un DEJEPS Forme n'est pas chose aisée. Le milieu professionnel est éclaté et les réticences pour aux questions posées lors de notre enquête sont nombreuses.

Toutefois, il a été relativement simple de s'appuyer sur des chiffres des années 2007/2008.

L'objectif était de savoir :

- combien d'élèves ont été formés sur une année scolaire, toutes formations confondues,
- connaître leur orientation professionnelle,
- savoir si le BPJEPS AGFF correspond bien aux attentes des stagiaires eux-mêmes
- savoir si le BPJEPS AGFF correspond bien aux attentes du milieu professionnel,
- et enfin, déterminer l'impact de la mise en place d'un DEJEPS Forme sur le marché de l'emploi.

Les formations BPJEPS AGFF C et D en 2007/2008

BPJEPS AGFF 2007/2008			Mention C	Mention D
GLOBAL TRAINING FORMATION	Erick BALMY	75014	15	15
CESA	Christian GUERIN	93260	18	18
APFA	Laurence FOUCQUETEAU	13008	20	20
CFA FUTUR O SUD	Bernard ALLEMAN	13002	16	16
HEURES LIBRES DE LA JEUNESSE	TOURRACHE	83000	20	20
CREPS PACA	Jean François ISNARD	70445	20	20
CREPS BOULOURIS	Claudine DELATTRE	83702	20	20
PREPA SPORTS	Bernard PORTA	13857	20	20
PROFESSION SPORT	Sophie CLAUDE	20302	20	20
ORYX FORMATION	Sandrine DIMASI	13320		
CREPS DIJON	Philippe CHAUSSIER	21000	12	
CREPS DE FRANCHE COMTE	Vincent JACQUET	25000	15	10
CREPS MIDI PYRENEES	Jean Bernard PAILLISSER	31055	20	20
ECOLE DE PREPARATION AUX METIERS DU SPORT	Mélanie POIRIER	33700	17	17
CREPS AQUITAINE	Véronique PEYRUSEIGT	33405	20	20
CREPS DE MONTPELLIER	Frédéric MANSUY	34090	20	20
IRSS	Cédric CHEVALIER	35000		25
CREPS DE DINARD	Yves SAMSON	35802	24	24
IRSS	Cédric CHEVALIER	44200		26
IRSS	Olivier BAGUENARD	49300	24	24
CREPS PAYS DE LA LOIRE	Christian GIRARD	44319	20	20
CREPS DE LORRAINE	Daniel SCHMITT	54271	17	17
CREPS DE VICHY	Bernard DELETANG	37000	20	20
CENTRE TEZENAS DU MONTCEL	Ludovic BRUYERE	42000	15	
INSTITUT PREPARATOIE AUX CARRIERES SPORTIVES	Michel DEBROUVER	69002	12	12
FORMASPORT	Guillaume SCHROLL	69001	10	10
CREPS DE MACON	Patrice PROKOP	71017	10	10
CREPS DE VOIRON	Denis PONCELIN	38503	12	12
IPSO FACTO	Luc DURAND	69416	10	10
CREPS DE CHATENAY MALABRY	Mathieu FOURRE	92290	18	18
INSTITUT DES METIERS DE LA FORME	Valérie LAQUAY	75020	30	30
CENTRE IDF DE FORMATION	François Régis BRUNO	92310		
APSJ	Mélandine PREIRA	76140	20	20
CREPS DE PICARDIE	Jean Jacques LOUIS	80048	20	20

Nombre d'élèves par mention

535	554
-----	-----

Analyse de ces résultats :

Quelques chiffres.

Ces chiffres sont fiables, mais demanderaient à être affinés car ils sont classés par mentions. Il faut savoir que certains organismes de formation, obligent la participation aux deux mentions et d'autres non. Nous tiendrons compte des chiffres de la mention D celle concernée prioritairement par la création d'un DE. Les calculs seront donc faits « à minima ».

Après un sondage fait auprès de nos propres élèves et de ceux participant à d'autres formations et stagiaires dans des centres affiliés à l'Euro Fitness Fédération, nous sommes arrivés à ces résultats :

Sources Euro Fitness Fédération 2007, 2008, 2009.

- 37% des stagiaires ont suivi la formation dans le but de s'installer en tant qu'entraîneurs personnels ou préparateurs dans des clubs sportifs.
- 63% des stagiaires sont employés dans des centres de forme. (34% animent essentiellement le plateau cours collectifs, même s'ils ont les deux mentions, et 29% animent essentiellement le plateau musculation).

Appréciation de la formation BPJEPS AGFF par les stagiaires.

Elle est très variable. On peut distinguer deux appréciations diamétralement opposées. Le niveau scolaire à l'entrée en formation semble déterminant.

- les stagiaires de niveau BAC trouvent le contenu de formation tout à fait satisfaisant
- les stagiaires ayant le BAC + une ou deux années d'études sont satisfaits du niveau de base de la formation mais souhaitent un contenu plus diversifié et approfondi.

Appréciation de la formation BPJEPS AGFF par les employeurs.

Contrairement à ce que prétendent certains représentants professionnels, quand on explique bien les principes de la restructuration des diplômes et des formations, je n'ai rencontré que de très rares employeurs réfractaires à cette réforme.

Deux sentiments dominent.

Pour la mention C il semblerait que la formation soit tout à fait correspondante aux besoins. Le milieu professionnel a depuis longtemps pris en charge la spécialisation et le perfectionnement par la formation professionnelle continue des éducateurs/animateurs par des stages annexes à thèmes, ex : Les Mills et autres...

Pour la mention D, il en est autrement. Il est clair que pour les employeurs souhaitant un encadrement de qualité de leur clientèle, (et ils sont nombreux), le contenu des connaissances pour l'obtention du BPJEPS AGFF mention D est largement insuffisant. Ils ne font pas confiance à ces nouveaux « animateurs » et au mieux les considèrent comme des « supers stagiaires » mais non comme de vrais professionnels.

Ces employeurs possédant eux-mêmes le BEAECPC ou le BEMF ou l'HACUMESE, seraient très critiques envers le BPJEPS AGFF si ce diplôme n'était pas suivi d'un DE. Mais, ils seraient très satisfaits si celui-ci était mis en place, car ils pensent que certains diplômés, sont d'excellents « animateurs » et d'autres d'excellents « éducateurs ».

Notre expérience concernant la mise en place dans notre structure de formation de l'UCC Culturisme est éloquent en la matière.

Rappel : l'animateur réalise de manière autonome des prestations de découverte, d'initiation et d'animation et de perfectionnement en culturisme ainsi que les différentes étapes qui amènent à un premier niveau de compétition, il prépare aux premiers niveaux de compétition etc. (voir annexes de l'arrêté du 19 août 2005)

Sur 19 inscrits à la mention D, 18 se sont inscrits à l'UCC Culturisme. Cet engouement, provient autant des stagiaires que des employeurs (nos élèves sont presque tous en contrats de professionnalisation ou en Contrat Unique d'Insertion). Le complément de formation de cet UCC est très largement apprécié et correspond donc à un besoin important de complément de formation.

Evaluation des besoins quantitatifs d'un DEJEPS Forme et l'emploi

Nous avons vu que lors des formations 2007/2008 :

37% des BPJEPS AGFF mention D ce sont orientés vers l'entreprise individuelle et la préparation dans des clubs de sports : soit 205 personnes.

29% des BEJEPS AGFF mention D ce sont orientés vers l'encadrement sur le plateau musculation, soit 161 personnes.

366 personnes sont susceptibles de s'inscrire au DEJEPS Forme. Ce calcul est je le rappelle, un calcul basé sur l'année 2007/2008. Une marge d'erreur de 17% est tolérable.

Conclusion.

Puisque le diplôme est censé « exister lorsque la situation professionnelle visée correspond à des emplois réels, existants ou en création », le DEJEPS Forme trouve tout naturellement sa place dans le paysage des diplômes.

Il ne faut pas oublier qu'en 2008, 366 nouveaux diplômés BPJEPS AGFF Mention D (avec éventuellement la Mention C) en 2007/2008, ont été formés et ont trouvé un emploi.

- 205 nouveaux diplômés se sont installés en entreprise individuelle ou ont été embauchés par des clubs de sports et n'ont pas les connaissances requises pour assumer les attendus de leur emploi.
- 161 nouveaux diplômés sont embauchés dans des structures de mise en forme. Même s'ils sont de bons animateurs, ils ne sont pas considérés comme des éducateurs et ne peuvent assumer les charges complètes du travail qui était traditionnellement donné à un BEMF.

Il est de la responsabilité des organismes de formation et du ministère de la jeunesse et des sports d'offrir au milieu professionnel dans son ensemble, des diplômes couvrant le référentiel professionnel. C'est en ce sens là que le DEJEPS Forme est indispensable pour rendre cohérente la restructuration des diplômes dans le secteur de la forme.
